

La Compagnie des Architectes de Copropriété organise des formations sur la réhabilitation des copropriétés



### RETENEZ LA DATE

## Habitat sain

**Vendredi 23 novembre 2018**

Accueil 13h30

ESPE de l'académie de Paris - Université Paris Sorbonne  
10, rue Molitor – 75016

### PROGRAMME

**Julien Baumgartner, avocat**

L'insalubrité et la responsabilité de l'architecte

**Romain VIORNERY et Jean-René DOARÉ LICEF, entreprise LICEF**

Evolution des techniques de décapage des revêtements pollués (amiante et plomb).

**Jean-Luc COLLIN, entreprise DIASEN**

Les enduits ITE – ITI à base de liège pour un habitat sain

**Bruno MOUNIER, entreprise KEIM**

Le ravalement durable par la peinture minérale

**Stéphane GARCZAREK, géobiologiste**

Le bien-être en tout lieu grâce à la géobiologie

À l'issue de la formation, venez échanger autour d'un pot convivial

## POINT DE VUE

### Jouer collectif

La mise à niveau généralisée de copropriétés, qui intègre la réduction des dépenses énergétiques, soulève le passage inavoué du choix individuel au choix collectif : chaudières gaz ou chauffage électrique, radiateurs électriques bi-jonctions ou classiques, fermeture de loggias ou pas, sans oublier la situation des fenêtres et occultations....

Parallèlement, la diversité des approches ne facilite pas les choses : OPAH, opérateurs, villes, groupements clef en main, architectes, bureaux d'études et même parfois entreprises en direct. Chacun y va de son discours, quelques fois à marche forcée commerciale. Finalement, les copropriétaires laissent le soin à la technique, de manière chaotique et souvent au rouleau compresseurs - 75% de subventions en étant un -, de prendre en charge ce changement.

L'enjeu mérite pourtant une véritable réflexion et une approche plus sociale du vivre ensemble. Cet enjeu social du vivre ensemble doit devenir donc une véritable composante de notre intervention.

Eric Verna, architecte



@ Eric Verna

## Technique

### Quoi de neuf, monsieur l'Expert ?

Lorsqu'une construction se réalise sur la parcelle voisine d'un immeuble existant, il y a un risque que la mise en œuvre des fondations, l'exécution des ouvrages ou les vibrations engendrées par les travaux produisent des désordres.

Dans le cadre d'un référé préventif, l'architecte expert relève, entre autre, tous ces désordres et de manière exhaustive, pour pouvoir faire le constat des altérations apparues à l'issue des travaux.

L'architecte de copropriété, quant à lui, assiste la copropriété dont l'immeuble peut subir un préjudice.

Il est présent lors des réunions d'expertise. Il est conseil en amont des travaux pour prémunir les copropriétaires contre les nuisances qui peuvent être évitées. Il est l'intermédiaire qualifié pour signaler tous désordres apparus lors des travaux, en cours ou à la fin du chantier.

Arnaud Vincent, architecte



@ DVD

## JURIDIQUE

### L'architecte face à ses obligations d'archivage

Les archives de l'architecte sont composées de tous les éléments papiers, numériques ou sonores réalisés tant au stade de la conception d'un projet que dans le cadre du fonctionnement générale de son activité.

L'archivage est une obligation permettant une traçabilité des données. Il constitue un outil de preuve indispensable en cas d'action en responsabilité.

Les architectes doivent donc veiller à conserver leurs archives suivant les délais de prescription de droit commun. L'obligation d'archivage se heurte cependant à deux limites, celles du droit à l'oubli et du droit à la protection des données personnelles. En pratique, cela implique de réaliser un archivage sélectif et limité dans le temps.

Julien Baumgartner, avocat



@ Reuters



### AGENDA

**14 décembre**

Séminaire : échange sur nos pratiques professionnelles